



L'Ordre olympique fait peau neuve

1982 marque l'avènement d'une nouvelle présentation pour cette récompense qu'est l'Ordre Olympique. Jusqu'ici, il s'agissait d'une médaille fondue sur laquelle avaient été gravés les cinq anneaux entrelacés – symbole du CIO – et accrochée à un ruban. Désormais, il se présente sous la forme d'un élégant cellier ouvrage, duquel se dégagent les cinq anneaux reproduits en relief, avec dans le prolongement des rameaux de laurier qui traduisent la victoire. Un insigne, un ruban de boutonnière et un diplôme seront, comme au préalable, remis au récipiendaire. L'Ordre Olympique entraîne l'attribution d'une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

La création de l'Ordre Olympique fut entérinée par la 75^e Session du CIO convoquée à Vienne. Aux termes de la « Charte Olympique » est susceptible d'être admise dans l'Ordre « *toute personne ayant illustré par son action l'idéal olympique, qui aurait des mérites éminents dans le domaine sportif ou qui aurait rendu des services exceptionnels à la cause olympique, soit par son accomplissement personnel, soit par sa contribution au développement du sport* ».

La première attribution de cette récompense prestigieuse remonte à 1975, date à laquelle la 76^e Session du CIO réunie à Lausanne décerna à titre posthume la médaille d'or à Avery Brundage, Président d'honneur à vie du CIO, pour les services éminents qu'il avait rendus à la cause de la promotion de l'Olympisme. Depuis, seuls Lord Killanin (en 1980), le marquis d'Exeter, S.S. le pape Jean-Paul II, M. Amadou Mahtar M'Bow et S. M. le roi Olav V de Norvège (tous en 1981) ont bénéficié de cet honneur.

D'autres décorations et récompenses sont venues distinguer tant des organisations que des personnes physiques en remerciement de leurs mérites. Fondée en 1906 par le baron de Coubertin, la Coupe Olympique est attribuée à « une institution ou association de caractère étendu et désintéressé, ayant rendu à la cause du sport des services éminents ou ayant concouru avec succès à la propagation de l'idée olympique » (« Charte Olympique »). La coupe est conservée au Château de Vidy, siège du CIO sis à Lausanne. Chaque année, le récipiendaire en reçoit une reproduction.

Autrefois décerné, le Diplôme Olympique du Mérite, aujourd'hui remplacé par l'Ordre Olympique, a été créé en 1905 au Congrès de Bruxelles. Il était octroyé à une personnalité répondant aux mêmes critères que ceux définis pour la Coupe Olympique.

Au nombre des autres distinctions jadis attribuées figurent la Coupe Fearnley (1951-1972) pour les clubs de sport, le Trophée Mohammed Taher (1951-1971) pour les athlètes amateurs, le Trophée du Comte Alberto Bonacossa (1955-1971) pour les Comités Nationaux Olympiques, le Trophée de la Ville de Tokyo, également pour des athlètes, enfin le Prix de la Reconnaissance Olympique à des personnes physiques pour services rendus à un CNO.

Lors de la 85^e Session du CIO qui va se tenir dans le courant de ce mois à Rome, plusieurs récipiendaires de l'Ordre Olympique, honorés par la précédente Session convoquée en 1981 à Baden-Baden, viendront recevoir leur distinction. Toujours à Rome, le conseil de l'Ordre Olympique, qui se compose du Président du CIO et des trois vice-présidents, se réunira pour établir la liste des nominations dans chaque grade qu'il présentera ensuite à l'approbation de la commission exécutive du CIO. Les récipiendaires qui feront partie de la promotion de cette année recevront la nouvelle version du collier de l'Ordre Olympique.

Nos vœux à Teresa et José

José Sotelo, le plus souriant des célibataires du secrétariat du CIO, a épousé le 8 avril dernier, à Lausanne, Teresa Molina, une ravissante compatriote.

La « Revue Olympique » et tous leurs amis du Château de Vidy souhaitent aux nouveaux époux beaucoup de bonheur.

